LE DIACRE DANS LA RELIGION CHÉTIENNE

Le diacre ou la diaconesse (du grec δ ιάκονος / diakonos, « serviteur, assistant ») est une personne qui assiste le dirigeant d'une église locale chrétienne et a la responsabilité de certaines activités. Les diacres étaient à l'origine les assistants des apôtres dans la gestion des biens et des repas communs.

Alors que le prêtre est le signe du Christ rassembleur, le diacre est signe du Christ serviteur. Au sein de sa communauté, le diacre a un rôle spirituel qui peut comprendre la prédication ($\mu\alpha\rho\tau\nu\rho$ i α , marturía, « témoignage ») et le culte ($\lambda\epsilon\iota\tauo\nu\rho\gamma$ i α , leitourgía, « liturgie »). Les diacres étaient à l'origine les assistants des apôtres dans l'administration des biens communs et dans la gestion des repas communs.

Dans les Églises catholique, orthodoxe et anglicane, l'ordination diaconale est la première étape de la consécration, la deuxième étape étant la prêtrise et la troisième l'épiscopat. C'est à la suite du concile Vatican II que l'Église catholique a rétabli le diaconat permanent, avec l'ordination diaconale d'hommes mariés. Le diaconat reste cependant une étape obligatoire avant d'accéder à la prêtrise.

Rôle et statut

Le diacre reçoit le premier degré du sacrement de l'ordre dans l'Église catholique. Alors que les prêtres, qui ont reçu le second degré du sacrement de l'ordre, sont les collaborateurs de l'évêque dans son caractère sacerdotal, le diacre est collaborateur de l'évêque dans son caractère ministériel.

Les diacres, ordonnés de façon définitive, sont des clercs (membres du clergé), et non plus des laïcs. Selon le canon, « seul un homme baptisé reçoit validement l'ordination sacrée ». En tant que clerc, le diacre est astreint à la lecture de l'office divin.

Le rôle diaconal est défini par la constitution dogmatique Lumen Gentium : « Il appartient aux diacres d'administrer solennellement le baptême, de conserver et de distribuer l'Eucharistie, d'assister, au nom de l'Église, au mariage et de le bénir, de porter le viatique aux mourants, de donner lecture aux fidèles de la Sainte Écriture, d'instruire et exhorter le peuple, de présider au culte et à la prière des fidèles, d'être ministres des sacramentaux, de présider aux rites funèbres et à la sépulture. Consacrés aux offices de charité et d'administration, les diacres ont à se souvenir de l'avertissement de saint Polycarpe : « Être miséricordieux, zélés, marcher selon la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur de tous ». »

L'âge minimum requis par le droit canon (CIC §1031-2) est de 25 ans pour un célibataire, et de 35 ans pour un hommes marié qui devient diacre. Dans ce dernier cas, la conférence des évêques du lieu peut renforcer cette condition : ainsi, en France, au moins dix ans de mariage sont exigés. En cas de veuvage, le diacre est soumis à la règle du célibat.

La période nécessaire de formation préparatoire à l'ordination diaconale dans l'Église latine, déterminée par l'ordinaire local, varie d'un diocèse à l'autre. En général, elle consiste en une année de préparation par une vie de prière plus intense et de quatre à cinq années d'études, auxquelles s'ajoutent généralement un an de formation l'année suivant l'ordination. Les

diacres reçoivent une formation en philosophie et théologie et doivent ainsi acquérir de solides bases en exégèse, homilétique, théologie des sacrements, ecclésiologie, ainsi que de bonnes notions concernant le ministère pastoral qui leur sera dévolu. Bien qu'ils soient assignés à une paroisse par l'évêque diocésain (ce qui la plupart du temps correspond à leur paroisse territoriale, ainsi que parfois d'autres paroisses voisines ou d'autres ministères comme les tribunaux ecclésiastiques, les aumôneries d'hôpitaux ou d'écoles, etc.) toutefois, une fois assignés, ils sont soumis à la supervision du curé ou du recteur de la paroisse ou de l'église, si toutefois ils n'ont eux-mêmes charge de recteurs. Contrairement à la plupart des clercs, les diacres qui ont une profession séculière en plus de leur ministère n'ont pas de droit à recevoir un salaire pour leur ministère, ce qui n'empêche que de nombreux diocèses de les rémunérer.

Pendant la messe, le diacre est le ministre ordinaire de la proclamation de l'évangile (il est d'ailleurs important de noter que le prêtre ou l'évêque doivent laisser cet acte au diacre s'il y en a un présent) et de la communion (spécialement sous le Précieux Sang). Comme clercs ordonnés, et si l'évêque leur en donne la faculté, les diacres peuvent prêcher à la messe, à moins que le prêtre célébrant choisisse de le faire lui-même pour une messe donnée.

Les vêtements du diacre, dans le rite romain, consistent en une aube semblable à celle du prêtre, l'étole et la dalmatique, cette dernière étant souvent tombée en désuétude.

En résumé

Dans l'Église catholique d'aujourd'hui, le diacre est, depuis le concile Vatican II (de 1962 – 1965, un concile pendant lequel l'Église a été réformé), un homme qui a reçu l'ordination (comme le prêtre) de l'évêque, pour la vie (on parle de diacre permanent). Quelle est la différence entre un prêtre et un diacre ?

En théologie catholique, le prêtre est le signe du Christ, tête de l'Église (son rôle est celui d'un rassembleur), le diacre, lui, est signe du Christ serviteur. Le diacre, comme clerc, est astreint à la lecture de l'office divin.

Le titre de « Père » est attribué aux : prêtre, curé et moine.